

IVe Plan directeur de la Coopération au développement des Îles Baléares 2020 à 2023 . RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. Cadre référentiel : mission, vision, approches et principes

MISSION. Promouvoir le développement humain durable par le biais d'une politique de coopération qui contribue à éradiquer la pauvreté et à défendre les droits fondamentaux des personnes.

VISION. Le IV^e Plan directeur de coopération au développement des Îles Baléares 2020 à 2023 (PD 20-23) entend aligner la coopération décentralisée sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) au moyen d'instruments qui favorisent l'autonomisation des communautés, la réduction des inégalités, l'égalité des genres, la durabilité environnementale et la construction d'une citoyenneté mondiale critique et transformatrice. Pour réaliser ces objectifs, nous veillons à ce que toutes les politiques du Gouvernement des Îles Baléares soient cohérentes et comptons sur l'initiative de la société civile et de tous les agents de développement des Îles Baléares.

APPROCHES TRANSVERSALES. Les approches transversales constituent le cadre général dans lequel s'inscrit l'ensemble des politiques et de mesures de développement des Îles Baléares. Le PD 20-23 est axé sur l'approche basée sur les droits de la personne, sur l'approche « genre et développement » (GED) et sur la durabilité environnementale.

PRINCIPES. Les principes de gestion, qui découlent de la loi 9/2005, mettent particulièrement en exergue la cohérence des politiques, la coordination, l'efficacité, l'efficience et la transparence.

2. Priorités de la coopération des Îles Baléares : contribution aux ODD

Activités dans le domaine de la coopération au développement

PRIORITÉ N° 1 : droit aux services publics de base : santé, éducation, eau potable et traitement des eaux usées

PRIORITÉ N° 2 : développement local et dynamisation des économies communautaires

PRIORITÉ N° 3 : droits de la personne et égalité des genres

PRIORITÉ N° 4 : défense de l'environnement et biodiversité, ainsi que lutte contre le changement climatique

Activités en matière d'aide humanitaire

PRIORITÉ N° 1 : satisfaction des besoins fondamentaux, urgents et immédiats

PRIORITÉ N° 2 : défense des droits fondamentaux des personnes touchées par des situations d'urgence ou des crises chroniques

PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

Zone ou région	Pays
Afrique subsaharienne	Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Éthiopie, Burundi et République démocratique du Congo.
Amérique centrale et Caraïbes	Haïti, Guatemala, El Salvador, Honduras et Nicaragua.
Région andine	Équateur, Pérou et Bolivie.
Région méditerranéenne	Maroc, République arabe sahraouie démocratique, Algérie, Tunisie et Palestine.

Activités dans le domaine de l'éducation pour la transformation sociale

La Direction générale de la coopération se chargera de la formulation de la stratégie d'éducation pour la transformation sociale, qui fixera les principaux axes de la coopération baléaire pour ces prochaines années afin d'être à la hauteur des enjeux existant dans ce domaine.

3. Modalités et instruments de la coopération au développement

MODALITÉS

Coopération directe : bilatérale (avec des administrations publiques territoriales du Sud) et multilatérale (avec des organismes internationaux).

Coopération bilatérale en collaboration avec des agents de coopération au développement : initiatives proposées par les organisations non gouvernementales de coopération et financées par l'administration territoriale des Îles Baléares.

INSTRUMENTS

Coopération technique : formation et qualification du personnel dans le pays partenaire ainsi que mesures dans le domaine de la recherche et du développement technologique.

Coopération économique : aides financières à fonds perdu.

Formation : formation continue spécialisée des agents de coopération.

4. Budget

Le programme de législature 2019 à 2023 (*Acords de Bellver*) **garantit une augmentation annuelle du budget**, pour autant que la conjoncture économique le permette.

Domaine	%	Dont :
Coopération au développement	65 %	Par le biais d'ONG : 80 % Directement : 20 %
Éducation pour la transformation sociale	20 %	Par le biais d'ONG : 90 % Directement : 10 %
Post-urgences et aide humanitaire	15 %	Par le biais d'ONG : 90 % Directement : 10 %